les épreuves spéciales dans les examens de fin d'études.

Le vœu est adopté à l'unanimité, toutefois l'article 3 est modifié en ce qui concerne l'âge auquel il convient de donner aux jeunes gens l'enseignement antisyphilitique et il est remplacé par : dans leur dernière année d'étude.

En ce qui concerne l'enseignement à donner aux jeunes filles, M. Savary et Nicaud demandent au congrès de voter le vœu suivant :

1. Que l'enseignement de l'hygiène infantile soit donné dans toutes les écoles, et à tous les degrés de l'enseignement, primaire, primaire supérieur et secondaire.

2. Que les professeurs et maîtresses soient préparés scientifiquement à donner cet enseignement, tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique ;

3. Que l'enseignement soit donné en plusieurs années, les matières en étant réparties graduellement et de manière à éviter la surcharge du programme ;

4. Que dans les écoles primaires en particulier l'enseignement de la puériculture dirige la jeune fille vers la fréquentation scolaire et post-scolaire de la Consultation de nourrissons ;

5. Enfin, que les examens, depuis le certificat d'études primaires jusqu'au certificat d'aptitudes pédagogiques, comportent des compositions écrites et des questions orales spéciales pour sanctionner ces études.

La visite aux Etablissements sanitaires

Durant la matinée, un certain nombre de membres du congrès ont visité le dispensaire Emile Roux ; l'Institut Pasteur, l'hôpital de la Charité, le Bureau de bienfaisance, les œuvres de protection de l'enfance.

Ils se sont déclarés enchantés de leur visite.

FETE DE NUIT AU PALAIS D'ETE

Le square Jussieu était pour la circonstance décoré et illuminé de façon charmante. Dans les frondaisons vertes, autour des corbeilles fleuries, parmi les bosquets touffus scintillaient des guirlandes lumineuses et multicolores.

La salle du music-hall était comble et l'auditoire applaudit tour à tour les nombreux artistes qui se présentèrent sur la scène, la chorale des XXX, sous la direction de M. Stien.

LA JOURNÉE D'AUJOURD'HUI

Aujourd'hui auront lieu trois assemblées plénières dans lesquelles seront discutées, le matin, la question des accidents du travail et des retraites et le soir, celle des jardins ouvriers.

A 8 heures et demie, soirée de gala à l'Hippodrome où se feront entendre d'excellents artistes de Paris et de Lille, la société chorale de dames amateurs ; la Lyrique de Fives St-Maurice ; l'Orchestre symphonique Hilois.

LES RETRAITES DES CHEMINOTS devant le Sénat

MM. POINCARE ET BARTHOU COMBATTENT LE PROJET DE LA COMMISSION.

Paris, 18 juin. — La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. Antonin DUBOST.

Le port de Boulogne

On adopte le rojet de loi ayant pour objet le prolongement de la digue Carnot, au port de Boulogne.

LES RETRAITES DES AGENTS DE CHEMINS DE FER

L'ordre du jour appelle la discussion des retraites des agents des chemins de fer.

L'urgence est déclarée. La discussion générale est ouverte.

M. POINCARE COMBAT LE RAPPORT STEEG

M. POINCARE vient en qualité de rapporteur général, faire connaître l'avis de la commission des finances qui a été surtout guidée, dit M. Poincaré, par le souci impérieux de ménager les finances publiques. La différence essentielle qui sépare les propositions du gouvernement de celles de la commission spéciale rapportée par M. Strauss consiste dans la fixation de l'âge de la retraite.

Le rapport de M. Strauss demande de fixer uniformément cet âge à 50 ans pour tous les agents du service actif et à 55 ans pour les autres agents. Le gouvernement demande d'autres limitations, 50 ans pour les mécaniciens, 55 ans pour les autres agents du service actif, 60 ans pour le personnel sédentaire. Les propositions de la commission spéciale exigeraient un supplément de dépenses annuel de 27 millions. Où donc trouver les millions qu'il faudra réunir pour faire face au surcroît de dépenses qui vont tomber à la charge des Compagnies ? M. Poincaré estime que ce sera forcément l'Etat qui supportera ces accroissements de dépenses, disproportionnés avec nos ressources budgétaires.

M. POINCARE signale que l'adoption du projet de la commission spéciale inciterait tous les autres employés de l'Etat à réclamer l'équivalence du traitement avec les agents des chemins de fer. De là des conséquences incompatibles avec notre situation financière (Applaudissements).

M. DENOIX DEMANDE L'AJOURNEMENT

M. DENOIX vient demander le rejet de toutes les propositions de retraites des chemins de fer car le Parlement étant saisi d'un projet général sur les retraites ouvrières, on ne devrait pas faire un projet spécial pour une catégorie d'ouvriers. La charge supplémentaire résultant du projet sera supportée par l'Etat et on peut dire que c'est un projet électoral au premier chef. Il aura pour conséquence le relèvement des tarifs auquel le pays fera le plus mauvais accueil.

DISCOURS DE M. BARTHOU

M. BARTHOU répond. La proposition de loi remonte à 1897 et cette constatation démontre qu'il ne s'agit pas d'un simple projet électoral. Il est nécessaire, dit le ministre des travaux publics, d'introduire dans les règlementations de retraites en vigueur plus d'unité et de justice. Nous ne faisons pas aux agents des voies ferrées une situation supérieure à celle des employés ou ouvriers des autres industries car ces agents versent chaque année des sommes plus importantes que les ouvriers en vue de la retraite.

M. Barthou justifie en termes élogieux pour les mécaniciens et chauffeurs la fixation de l'âge de la retraite à 50 ans, mais se prononce contre l'assimilation des agents des trains aux chauffeurs et mécaniciens. Il préconise la limitation d'âge à 55 ans pour les agents des trains et à 60 ans pour les employés sédentaires mais concède que l'affiliation pourrait être acquise après une année seulement. M. Barthou s'en remet, d'ailleurs, au Sénat qui décidera en toute indépendance. (Applaudissements).

La prochaine séance est fixée à mardi.

La séance est levée à 6 heures.

L'INDEMNITÉ AUX CERUSIERS

AUTOUR DE LA VISITE DE L'UNION SYNDICALE DES TRAVAILLEURS DE LA CERUSE AU MINISTRE DU TRAVAIL

Nous annoncions hier la visite à M. Viviani, ministre du travail, d'une délégation de l'Union syndicale des employés, contremaîtres et ouvriers cérusiers de Lille, accompagnée par M. Adrien Poccaton, secrétaire du Syndicat des Voyageurs de Commerce et par le citoyen Saint-Venant, conseiller général du Nord.

Au cours de cette entrevue M. le ministre du Travail, disions-nous, s'est montré disposé à étudier une proposition transactionnelle de M. Poccaton de nature à donner satisfaction aux intéressés.

La question de la céruse intéressant tout particulièrement le Nord, il importe que nous donnions quelque développement aux arguments intéressants présentés par les *travailleurs cérusiers appuyant leur* demande d'indemnité.

Ces arguments, nous les avons demandés à M. G. Bertremieux, *président de l'Union* syndicale des employés, contremaîtres et ouvriers cérusiers, ainsi qu'à M. Dehée, secrétaire. Eu voici l'expression :

CE QUE DISENT LES CERUSIERS

« *L'Union syndicale groupe tous les travailleurs* de l'industrie cérusière des usines de Marseille, de Tours, de Bar-le-Duc, de Bavai et de Lille. *On sait que Lille est le* centre le plus important. On y compte six grandes usines employant de 5 à 600 ouvriers, et l'on voit bien la supériorité de Lille, en cette matière, si l'on songe que l'industrie cérusière occupe pour toute la France 7 à 800 travailleurs.

Si la suppression de la céruse était votée sans indemnité au personnel employé à sa fabrication ce serait la misère pour tous ces braves gens. Et pas pour eux seulement ! En effet, il y a à côté des ouvriers cérusiers un grand nombre d'ouvriers de métiers auxiliaires de l'industrie de la céruse. Il y a les tonneliers et les zingueurs qui préparent les barils. On peut compter 200 ouvriers de ces corporations employés exclusivement pour les usines de notre fabrication. Il y a les travailleurs de l'huile servant à broyer la céruse. C'est environ 2 millions et demi *de kilos d'huile de lin et de pavot qui ne se*ront plus fournis chaque année. La région d'Arras, de Bapaume, de Cambrai s'en ressentira. Il y a une importante livraison d'acide acétique (350,000 kilos par an) qui n'aura plus sa raison d'être et justifiera une réduction du personnel de fabrication. Enfin il y a, ne riez pas, la classe des fournisseurs de fumier qui recevra un terrible coup. Une seule usine de Lille employait jusqu'à 40,000 fr. de fumier de cheval par an. Le fumier est en effet un des éléments principaux de notre industrie.

La suppression de la céruse va atteindre, on le voit, un grand nombre de travailleurs, sans que l'on puisse espérer que la création d'usines de blanc de zinc compense les dom*mages causés. L'étranger aura toujours la* supériorité sur nous quant au blanc de zinc. Les Allemands, les Américains ont dans leurs pays le minerai de zinc et sa transformation peut se faire sur place. Chez nous, *le zinc manque.*

Puis la fabrication du blanc de zinc est totalement différente de celle de la céruse. Il y a dans nos usines des médaillés du travail qui ont vingt ans, quarante ans même de service. (Ce qui prouve qu'on ne meurt pas nécessairement du « saturnisme » !) Allez demander à ces gens là d'apprendre un nouveau métier.

Enfin, argument plus grave, les ouvriers de la céruse trouvent très difficilement du travail ailleurs que dans les usines de cette fabrication. On ne veut pas embaucher des hommes qui « pourraient » avoir le germe d'une maladie professionnelle. En se présentant dans les maisons cérusières les travailleurs demandent à ce qu'on ne mette pas le cachet de l'usine sur leur livret. Ils trouveraient bien des portes closes *s'ils ne pre*naient pas cette précaution.

Voilà pourquoi nous avons envoyé le 13 juin aux sénateurs une lettre leur exposant notre lamentable situation et leur demandant la constitution d'une commission interparlementaire qui soit favorable à la défense de nos intérêts. Aux députés nous *avons écrit* aussi pour leur demander de voter ainsi que le Sénat dans sa séance du 25 mai dernier, le principe d'une indemnité.

Pour cette indemnité nous proposions avec la Fédération des Voyageurs le texte suivant :

« Article premier. — Il est alloué à titre d'indemnité pour suppression d'emplois, aux voyageurs et représentants ainsi qu'aux employés et ouvriers de la céruse, une somme égale à cinq années de leurs commissions et de leurs salaires.

Art. 2. — Les livres des maisons auxquelles ils sont attachés feront foi pour l'établissement de la somme à payer par l'Etat.

Art. 3. — Cette somme devra leur être payée intégralement dans les trois mois après la promulgation de la présente loi. »

Quelle sera la somme que représente cette indemnité ? Environ cinq millions. »

L'INDEMNITE DEVANT LA CHAMBRE

C'est ainsi que le président et le secrétaire de l'Union syndicale des employés, contremaîtres et ouvriers cérusiers nous exposèrent leurs doléances. On sait qu'après pointage il a été reconnu que le vote du Sénat sur l'amendement de M. Las Cases « accordant une indemnité égale au préjudice causé aux ouvriers et contremaîtres », n'a pas *été favorable faute d'une voix.* Mais le vote primitif, annoncé avec majorité favorable a été acquis. L'amendement de M. Gaudin de Vilaine adopté pour indemnité aux voyageurs et représentants liés par une convention écrite a eu une majorité de 177 voix contre 75.

Espérons que la Chambre des députés ne refusera pas aux ouvriers et contremaîtres une indemnité qu'on accorderait aux voyageurs. Il ne faut pas qu'une fois encore les intérêts des travailleurs du Nord subissent un préjudice, dans une cause aussi légitime et grave quant aux conséquences qu'entraîne toujours *la suppression d'une indus*trie.

FÊTES
de l'Enseignement Primaire Laïque

Conférences organisées par la Société républicaine des Conférences populaires :

DIMANCHE 20 JUIN

LUMBRES. — A 3 heures, salle Davidson, rue de la Gare, par M. CHOQUART, publiciste à Paris.

FOURMIES. — A 6 heures, à la salle des fêtes, par M. Daniel VINCENT, ancien inspecteur primaire.

AWOINGT. — A 4 heures, salle de l'école, par le docteur HERIN.

VILLERS-PLOUICH. — A 4 heures, salle de l'école, par M. LARIVIERE, professeur à Arras.

BOUPSIES. — A 4 heures, salle de l'école, par M. LOOS, juge de paix à Carvin.

ESWARS. — A 4 heures, salle de l'école, par M. VERSQUEL, instituteur à Sin-le-Noble.

CAUBOIR. — A 4 heures, à l'école, par M. Marc BARRY.

COMBLES. — A 2 heures et demie, salle des conférences, par M. BRUNSWICK, publiciste.

MONCHECOURT. — A 7 heures du soir, salle Florimond Taisne, par M. DARTUS, instituteur à Lille.

ROISEL. — A 4 heures, salle des conférences, par M. MATHIEU.

SAINT-POL-SUR-MER. — A 3 heures et demie, salle du Grand Saint-Paul, par M. DESIRAT, publiciste à Paris.

ZUYDCOOTE. — A 11 heures du matin, salle Vanpeerstraete, par M. DESIRAT.

THUN-SAINT-MARTIN. — A 4 heures, salle de l'école, par M. DRIMILLE, instituteur à Loos.

DENAIN. — A 4 heures, salle Dubois, par M. NORTET, avocat à la cour d'appel de Paris.

VITRY-EN-ARTOIS. — A 5 heures et demie du soir, salle Corenfles, par M. MACQUART.

LIEVIN. — A 5 heures, salle de la mairie, par M. GOUDCHAUX, avocat à Paris.

HAUCOURT. — A 3 heures et demie, salle de l'école des filles, par M. DENEUBOURG, instituteur à Roubaix.

ESTAIRES. — A 4 heures, salle de l'école des garçons, par M. le docteur DESMONS, rédacteur en chef du « Réveil du Nord ».

DECHY. — A 4 heures, salle de l'école, par M. BOULEST, instituteur à Roubaix.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

Catastrophe dans une usine

UNE COUVERTURE EN CIMENT ARME S'EFFONDRE. — QUATRE MORTS. — DEUX BLESSES.

Lyon, 18 juin. — Une sinistre rumeur courait hier soir en ville causant une grosse émotion. Une catastrophe s'était, disait-on, produite aux usines des Marlières occasionnant la mort de plusieurs ouvriers.

La nouvelle était malheureusement exacte : quatre ouvriers sont morts et deux sont *à l'hôpital dans un état très grave.*

Il était 6 h. 25 exactement lorsque la couverture en ciment armé d'un bâtiment de 35 *mètres de longueur*, 10 de largeur et 7 de hauteur s'effondra sur 60 mètres de long.

20 ouvriers de l'entreprise Mazet-Limousin, de Lyon, chargée de cette couverture qui s'achevait, travaillaient au-dessus et plusieurs ouvriers de l'usine se trouvaient à l'intérieur.

Le sauvetage fut aussitôt entrepris ; on retira d'abord des décombres deux blessés, puis quatre cadavres. Jusqu'à deux heures du matin on continua les fouilles. Tout le haut personnel des aciéries était sur les lieux ainsi que le sous-préfet d'Albertville, le secrétaire général, le procureur de la République, le maire d'Ugines, le lieutenant de gendarmerie, etc...

Il est heureux que l'accident se soit produit hier car vingt-quatre heures plus tôt 15 ouvriers étaient employés et tous auraient trouvé la mort.

Voici la liste des victimes : Joseph Guiseppo Martino, italien, 56 ans, père de six enfants ; Louis Fredick, 24 ans, originaire de Brucourt, marié depuis deux mois seulement ; Auguste Tilliet, 27 ans, d'Aiguebelle ; Marcel Augean, de Moutiers-Malcart, dans la Creuse.

Les blessés sont : Joseph Vuillermet 45 ans, de Chavoux, dans la Savoie et Luc Pralong, 17 ans, d'Albertville.

Le parquet de cette dernière ville, accompagné de M. Belet architecte des usines Giraud a procédé à une enquête.

D'après des renseignements que nous *avons pu nous procurer, il résulte que des* ouvriers ont constaté hier dans la matinée que le mur était cintré et que la voûte était affaissée.

Les obsèques des victimes auront lieu dimanche.

L'état des blessés reste très grave.

La rencontre des deux Empereurs

Le dîner du « Standart ». — Les souverains affirment dans leurs toasts leur désir de maintenir la paix.

Revel, 18 juin. — Au dîner qui a eu lieu hier soir à bord du « Standard », l'empereur de Russie a porté le toast suivant :

« Je me réjouis de saluer votre majesté au *milieu de nous et de lui souhaiter la bienve*nue pour répondre à l'hospitalité qui m'a été offerte il y a deux ans à Swinemuende et qui compte parmi mes plus précieux souvenirs.

Je profite de cette heureuse occasion pour assurer à votre majesté que je nourris le sincère et immuable désir de maintenir d'une façon durable les relations traditionnelles de cordiale amitié et de confiance réciproque *qui ont toujours uni nos deux maisons et* que je désire cultiver, parce qu'elles sont non seulement le gage de bonnes relations *entre nos deux pays, mais aussi du maintien* de la paix générale, que je désire vivement.

Je lève mon verre pour boire de tout cœur à la santé et au bonheur de votre majesté, à la santé de sa majesté l'impératrice, au bien-être de la famille impériale et à la prospé*rité de l'empire allemand.*

RÉPONSE DE GUILLAUME

Revel, 18 juin. — L'empereur d'Allemagne a répondu dans les termes suivants au toast du tsar.

« Les paroles si aimables que votre majesté vient de m'adresser m'ont vivement ému. J'en remercie votre majesté, et j'exprime en même temps mes remerciements à votre ma jesté et à sa majesté l'impératrice pour l'accueil si cordial qui m'est fait de nouveau à *bord du « Standart ».*

De même que votre majesté, je joie dans cet accueil une nouvelle et précieuse confirmation de l'étroite et sincère amitié qui unit nos personnes et nos maisons.

J'y vois en même temps un nouvelle confirmation des relations traditionnelles de cordiale amitié et de confiance qui existent entre nos deux gouvernements et qui répon*dent d'une façon identique au intérêts mul*tiples et aux sentiments absolument pacifiques de nos deux pays.

Je bois à la santé de votre majesté, de sa majesté l'impératrice et de toute la famille *impériale et je souhaite en même temps* que l'empire russe prospère dans la voie que lui a tracé la haute sagesse de votre majesté

LES CONFERENCES DES MINISTRES

M. de Lehœn a eu une longue conférence *avec MM. Stolypine et Isvolski. Le premier* ministre russe a été en outre reçu par Guillaume II en audience particulière. Le tsar a *remis des cadeaux et des décorations* aux personnalités qui accompagnent son hôte impérial.

L'empereur d'Allemagne a conféré à M. Stolypine les insignes de l'ordre de la Couronne de Prusse pour le mérite, et à M. Isvolski les *brillants de la grand'croix de l'or*dre de l'Aigle-Rouge.

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE

Vienne, 18 juin. — Selon les dépêches de Saint-Pétersbourg à la « Neue Freie Presse » et au « Neues Tagblatt » on assure dans les milieux compétents que les entretiens du tsar et de Guillaume II, ainsi que ceux de leurs ministres auront pour principal objet de préparer une entente entre l'Allemagne et la Russie sur les différentes questions balka*niques. On parlera aussi de la question po*lonaise. Le tsar donnera au kaiser l'assurance que la triple entente n'a jamais été *dirigée contre l'Allemagne.* Les divergences de vues qui existent entre la Russie et l'Autriche-Hongrie seront seulement effleurées de façon indirecte.

L'enquête sur la Marine

LA COMMISSION ENTEND LES CHEFS DE CABINETS DE MM. DE LANESSAN ET PELLETAN

Paris, 18 juin. — La commission d'enquête sur la marine a entendu aujourd'hui MM. Tréfeu et Honnorat, anciens chef et chef adjoint du cabinet de M. de Lanessan, et M. Tissier, ancien directeur du cabinet de M. Camille Pelletan au ministère de la marine.

On leur a demandé s'ils avaient en leur possession des originaux de pièces émanant du ministère de la marine.

Tous trois ont déclaré n'en posséder aucun.

M. Tissier en particulier a déclaré que certains dossiers qu'on ne retrouve pas aujourd'hui avaient été remis autrefois à la commission extraparlementaire de la marine, *ainsi qu'en font foi les reçus qu'il a produits* devant la commission.

M. Tissier a ajouté qu'il ne possédait que le double des notes envoyées aux rapporteurs du budget de la marine le double des lettres écrites par M. Pelletan et la copie de notes l'intéressant personnellement portant sur les chaudières, les charbons les effectifs ou les statistiques ouvrières des arsenaux.

Cette séance n'a abouti à aucun résultat.

La commission se réunira demain prochain.

LES PERQUISITIONS CHEZ M. VITTONE

Toulon, 18 juin. — Le commandant Revol, chef d'escadron de gendarmerie maritime, commandant la compagnie de Toulon, a quitté notre ville ce matin pour aller à Nice en compagnie du maréchal des logis Schneider, en vue de perquisitionner chez M. Wittone.

L'AFFAIRE STEINHEIL

LA VEUVE TRAGIQUE PASSERA AUX ASSISES

Paris, 18 juin. — La chambre des mises *en accusation a rendu aujourd'hui* à 5 heures un quart l'arrêt qui renvoie Mme Steinheil devant la cour d'assises comme auteur *principal d'homicide volontaire sur sa mère* et son mari avec préméditation.

On croit que l'affaire ne sera pas jugée avant la session d'octobre.

Une femme assassinée

Lyon, 18 juin. — Cet après-midi, vers deux *heures, un crime a été découvert dans la* commune du Châtelard.

Un fermier, Joseph Pouchoy, a assassiné sa *femme à coups de couteau.* La victime portait trois blessures à la tête, dont une était mortelle et une autre à l'abdomen intéressant les intestins.

L'assassin, qui s'était caché dans une grange, a été retrouvé sous un tas de paille. *Il a tenté de se suicider en se portant au* ventre un coup de couteau, mais il ne s'est fait aucune blessure sérieuse.

M. Léo Guesde en simple police

Paris, 18 juin. — M. Léo Guesde, fils du député de Roubaix, accusé d'avoir sifflé, le 7 mars dernier, avenue de la République, sur le passage du cortège officiel se rendant à l'inauguration du monument Floquet, a *comparu aujourd'hui* devant le tribunal de simple police.

Le tribunal a condamné M. Léo Guesde à 15 francs d'amende.

Le Budget de 1910

POUR COMBLER LE DEFICIT DE 60 MILLIONS, LE PROJET PREVOIT UNE TAXE SUR LE PETROLE DES AUTOS ET SUR LES CHIENS

Paris, 18 juin. — M. Caillaux a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre, comme nous le disons d'autre part, le projet de budget pour 1910.

Lorsqu'il s'est agi d'établir ce budget, le ministre s'est trouvé en face d'un déficit de 60 millions et de demandes d'augmentation de crédits formulées par ses collègues du cabinet s'élevant à 154 millions, soit au total 214 millions. Le ministre, par une énergique compression de dépenses et par diverses mesures, en rejetant notamment hors du budget ordinaire des crédits réclamés pour construction de voies ferrées, a réduit à 105 millions l'accroissement des charges auquel il convenait de faire face. Toutefois le ministre n'a pas voulu demander immédiatement la totalité de cette somme à des impôts nouveaux.

Le recouvrement des impôts depuis le commencement de l'année montre que les recettes suivent une marche ascendante et l'on peut prévoir en fin d'exercice une plus-value importante.

Or, le budget de 1911 devant être établi, d'après les règlements, comme l'année 1909, bénéficiera ainsi d'une marge appréciable qu'on peut évaluer à une centaine de millions.

En comptant sur une augmentation de dépenses normales annuelle de soixante millions, il resterait donc une quarantaine de millions disponibles. M. Caillaux ne retient pour le budget de 1909, sur les 105 millions de déficit, que 60 millions et réserve les 45 autres pour imputation sur le budget de 1911.

Le ministre, pour combler ce déficit de 60 millions, fait appel aux ressources suivantes :

LES NOUVEAUX IMPOTS

Il obtient 10 millions par une rectification de certains petits impôts existants, notamment sur les affiches et le timbre-quittance.

Il frappe d'un impôt de cinq centimes par litre l'essence de pétrole servant aux automobiles. Cet impôt donnera 9 millions.

Une taxe sur les chiens donnera 10 millions. Les chiens de garde seront frappés d'un droit de deux francs ; les chiens de luxe paieront sept francs. La taxe s'accroîtra suivant le nombre des chiens possédés par un seul propriétaire. Le ministre croit répondre ainsi au vœu manifesté à diverses reprises par la Chambre, en ce qui concerne les chasses gardées et les grandes chasses. Les meutes seront ainsi particulièrement atteintes.

La taxe sur les mines sera remaniée de façon à empêcher certaines « évasions » qui se produiraient actuellement.

Les titres coloniaux qui, en ce moment, échappent en partie à l'impôt sur les valeurs mobilières, seraient assimilés, pour le paiement des droits, aux valeurs françaises. La mesure produira sept millions.

Enfin, et c'est là le point saillant du projet, M. Caillaux frappe d'un impôt de statistique le capital révélé par les déclarations de successions. Le ministre des finances compte toujours demander à l'impôt sur le capital les cent ou cent vingt millions qui seront nécessaires pour la création des retraites ouvrières. L'impôt de statistique sera donc un impôt préparatoire dont on pourra étudier le fonctionnement, les résultats, avant le vote de la loi sur les retraites. La loi votée, il suffirait d'en augmenter la quotité pour trouver la somme exigée.

Dernières Nouvelles REGIONALES

A BERGUES

Le Collège Saint-Winoc détruit par un incendie

Le collège St-Winoc, détruit totalement jeudi, par un incendie qui accomplit son œuvre néfaste en moins de quatre heures, était un des plus vieux monuments de la ville de Bergues.

Construits en 1606, les bâtiments de l'Institution St-Winoc étaient situés près de la plaine de ce nom non loin de l'endroit ou jadis existait une abbaye dont on retrouve encore les ruines de deux tours.

Propriété de la ville, les deux bâtiments composant le collège, étaient assurés à sept compagnies d'assurances pour une somme de soixante mille francs.

FEUILLETON DU 19 JUIN. — N. 78

DÉTRESSE MATERNELLE

par Henri GERMAIN

Mais je te vois si triste, si peinée, ma pauvre femme, que je vas te le dire tout de même.

— Eh ben, v'là ce que je te propose, femmo.

Ce soir, après souper, quand on sera tout à fait sûr qu'il ne peut plus arriver de lettre on s'en ira à Château-Thierry.

— A Château-Thierry, pourquoi faire ?—

— Tu ne devines pas ?

— Non, pas du tout.

— Eh ! pour voir M. Doltaire, pardi.

C'est un brave homme, y refusera pas de nous recevoir.

Et puis, p't'être ben qu'il a des nouvelles

Comme André travaillait chez lui, il a pu lui écrire, des fois ; sans compter qu'ils étaient bien ensemble et y se pourrait qu'il lui ait raconté quéque chose qu'il n'a pas voulu nous dire

— Oui, oui, c'est vrai, tu as une bonne idée, murmura Thérèse songeuse tout à coup.

Et dire qu'elle ne m'était pas venue !

— Parbleu, tu t'occupes de tes pressentiments. T'es comme toutes les femmes, tu laisses jager ton pauvre cœur malade, et ça t'empêche de réfléchir.

— C'est vrai, tu as raison Victor, mais si tu savais, je souffre tant de ne plus voir notre cher fils, je suis si malheureuse, si inquiète !...

— Comme t'es bonne tout de même, ma chère Thérèse, fit Victor, emporté par un élan du cœur vers l'excellente compagne qu'il adorait toujours.

En même temps il l'attira de ses deux bras, la serra contre sa poitrine, et l'embrassa longuement au front, dans une étreinte affectueuse qui rendit à la pauvre femme un peu de calme et de forces.

— Allons, allons, courage, continua-t-il, on le reverra, ce garnement !

D'abord, *est-ce que je ne suis pas là, moi* ton vieux Victor, qui t'aime par dessus tout !

— *Si, si c'est vrai, tu m'aimes toujours,* toi, mon cher homme, et je t'en suis bien reconnaissante !

Thérèse n'en put dire plus long, des larmes d'attendrissement mouillaient ses paupières, tremblaient comme des perles précieuses à l'extrémité de ses cils bruns.

— Là, là, ma bonne, courage que je dis ; ce soir on aura des nouvelles, c'est bien probable.

Et comme l'excellente femme se dégageait doucement, réconfortée par cette simple, mais franche affection qui subsistait inaltérable depuis vingt ans, il continua :

— Et puis, vois-tu, si on n'apprend rien par là, je te promets que j'irai plutôt à la ferme des Fresnes, trouver maître Dallebois, ou bien encore au château du Roc, voir madame la comtesse de Presles.

Alors, c'est ben le diable si je n'apprends pas du nouveau de ce côté-là.

— Tu crois ?

— J'en suis sûr ; par la fille on retrouvera le garçon ; c'est toujours comme ça ; et p't'être ben qu'ils savent quèque chose de c'te Madeleine, là-haut.

— Mais, pourtant, si la fermier ne savait pas non plus où se trouve sa fille ? insista Thérèse incrédule.

— Alors, je te dis que je parlerais à madame la comtesse ; tu te souviens ben que notre garçon nous a dit que c'te petite Madeleine était d'accord avec elle.

Parait même qu'elle lui faisait ses confidences, d'après ce que m'a dit André.

Alors, il se pourrait tout de même qu'elle lui ait écrit, à c'te femme, pas vrai ?

— Espérons-le mon ami.

— Allons, maintenant que te v'là plus tranquille, faisons notre ouvrage ; quand on s'occupe le corps ça distrait l'esprit, et le temps passe plus vite.

En disant cela, Victor Ledoux se dirigeait vers la porte pour aller à son ouvrage, comme il disait, lorsque sa femme le retint encore.

— Encore une question, dit-elle ; et pardonne-moi, mon pauvre Victor, de t'ennuyer si longtemps, mais je suis si tourmentée, vois-tu ?

— Bon, bon, va toujours, je suis là pour te répondre.

— Eh bien pourquoi veux-tu, que nous attendions jusqu'à ce soir pour aller voir M. Doltaire ?

— C't'idée, parce que je suppose que c't'homme peut avoir quèque course à faire aux environs, dans la journée, alors le soir on sera plus sûr de le trouver dans sa maison.

Parait que c'est un homme tout à fait *rangé : on ne le voit pas souvent au café,* il préfère rester chez lui à lire des livres extraordinaires, à ce qu'André m'a dit.

— Alors, tu as raison, merci, mon bon Victor, je vas raccommoder un peu mon linge en attendant l'heure du souper.

Et, passant lentement dans la salle du fond, où elle se tenait habituellement, Thérèse Ledoux vint s'asseoir près de la fenêtre, pensive et triste, absorbée en son angoisse quasi-maternelle.

Elle resta là jusqu'au crépuscule, puis elle s'occupa rapidement des préparatifs du souper, désireuse de partir le plus tôt possible.

Victor Ledoux, lui, son travail intérieur fini, s'était installé devant le feu, et fumait mélancoliquement sa pipe, en récapitulant la conversation qu'il avait eue avec sa femme.

Le brave homme n'avait pas voulu, en ayant l'air d'attacher une trop grande importance aux craintes de Thérèse, redoubler son inquiétude et son chagrin qu'il sentait profonds.

Pourtant lui aussi trouvait extraordinaire, inexplicable, le silence de son fils adoptif.

Et s'il raillait les pressentiments de Thérèse, c'est qu'il n'osait pas lui faire part de ceux qui l'assaillaient journellement.

Mais il nourrissait une douloureuse conviction :

Si André n'écrivait pas, c'est qu'il lui était *arrivé malheur.* Pour lui, le jeune homme, eût-il même le projet de ne pas revenir, n'eût pas manqué de gagner du temps en calmant d'abord l'inquiétude de ses parents, quitte à leur dire plus tard la vérité, lorsqu'ils seraient plus habitués à son absence.

Cependant Ledoux eût été incapable de préciser ses pensées à cet égard, mais il attendait impatiemment que les circonstances *lui permissent de connaître* des faits exacts.

Et sous son apparence calme, tandis qu'il regardait Thérèse aller et venir, il ressassait, lui aussi, ses poignantes incertitudes.

Pendant que les pauvres gens s'angoissaient ainsi, Madeleine Dallebois, d'autre part, et pour obéir à ce qu'elle considérait hélas ! comme la dernière volonté du malheureux *André mourant* s'était rendue, dès sa sortie de l'hôpital Lariboisière, à la gare de l'Est.

Elle avait heureusement de l'argent sur elle, bien qu'elle eût déposé entre les mains honnêtes de Mme Carrot la plus grande partie de son pécule.

Donc, après avoir chargé son amie Julie de quelques explications, et aussi d'excuses pour sa mère, elle avait pris immédiatement le train de Château-Thierry.

Il n'y avait pas une minute à perdre, si elle voulait ramener les Ledoux avec elle au chevet du moribond.

Il était environ cinq heures, elle serait donc rendue vers sept heures à la ville, d'où elle repartirait à pied pour le village de Brasles.

Et, en admettant que les parents d'André voulussent faire diligence, ce dont elle ne doutait pas, ils reviendraient à Paris dans la nuit et pourraient se présenter le lendemain, dès la première heure, à l'hôpital.

En route, elle préparait un peu ce qu'elle allait dire aux pauvres gens.

Elle ne les connaissait pas encore, et la perspective d'entrer en relations avec eux au moyen d'une si cruelle, d'une si effroyable nouvelle, la rendait perplexe et tremblante.

Elle eût voulu pouvoir les préparer adroitement, ne point leur porter un coup trop subit et trop rude...

Mais sa douleur propre troublait son esprit, assez ingénieux habituellement, et l'empêchait de trouver l'entrée en matière qu'elle cherchait.

Lassée de torturer son cerveau, sans résultat appréciable, elle s'en remit alors aux *soins du hasard et des circonstances* pour diriger ses paroles, quand l'heure fatale serait venue.

C'est parfois la meilleure des solutions la plus pratique en certains cas embarrassants. Les discours trop bien préparés s'oublient souvent au moment décisif, sous l'influence d'événements imprévus.

Vers sept heures, elle descendit du train à Château-Thierry, et franchit très vite le guichet de sortie, tout en dissimulant son visage, pour éviter d'être reconnue.

Puis, bravement, malgré la nuit très obscure maintenant, elle traversa la ville d'un pas pressé, et s'engagea sur la route déserte qui conduit à Brasles, en longeant presque la Marne.

La pluie s'était arrêtée, mais les chemins détrempés rendaient la marche difficile.

Cependant Madeleine avançait, mais plus elle approchait du but, et plus son anxiété et son embarras redoublaient.

Comment allait-on la recevoir ?

N'allait-on pas l'accuser d'avoir inconsciemment causé la mort d'André, puisque c'était sa lettre, à elle, qui en l'attirant à Paris, l'avait pour ainsi dire précipité vers la catastrophe ?

Elle marchait ainsi tout entière à ses pénibles pensées, la tête baissée, dans une sorte d'accablement de tout son être, si éprouvé depuis quelques jours, lorsqu'elle tressaillit tout à coup.

Deux ombres venaient à elle.

Elle pressa le pas, s'effaça sur le bas-côté de la route, avec un sentiment d'effroi vague et irraisonné. En même temps une sorte de curiosité instinctive la poussait à essayer de découvrir les visages des piétons.

Les ombres passèrent toutes noires, enveloppées de grands manteaux à capuchon, et Madeleine ne distingua rien.

Pourtant c'étaient les Ledoux qui se rendaient chez M. Doltaire, et qui, par une sorte d'ironie cruelle du hasard, croisaient ainsi celle qui les allait chercher.

Mais Madeleine, d'abord, ne connaissait pas les braves gens, et les eût-elle connus qu'il lui eût été impossible, en l'opaque obscurité qui régnait, de mettre un nom sur leurs visages à moitié cachés et noyés d'ombre.

A suivre.